

Séance du 23 Juillet 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mmes Durruty, Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Soroste à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Gibaud-Gentili ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : MOYENS GENERAUX – Fourniture de carburant pour les besoins des services municipaux – Consultation des entreprises.

M. CAUSSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le marché de fourniture de carburant arrivant à échéance en septembre 2009, un nouvel appel d'offres ouvert, sous la forme d'un marché unique, doit être organisé dans le but de couvrir l'ensemble des besoins des services municipaux.

La consommation de ces derniers ne pouvant pas être déterminée avec précision par avance, le marché est fractionné par bons de commande.

Toutefois, les quantités et montants annuels peuvent être estimés comme suit :

- Sans Plomb 95 : 60 000 litres, soit environ 75 000 € TTC.

- Gazole : 210 000 litres, soit environ 255 000 € TTC.

Le marché sera conclu pour une durée de deux ans, reconductible deux fois pour une période d'un an chacune, le montant pour la durée totale du marché étant ainsi évalué à 1 320 000 € TTC.

En conséquence, je vous demande :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises et la procédure de dévolution de la fourniture ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise retenue le marché nécessaire ;
- en cas d'appel d'offres infructueux, d'autoriser Monsieur le Maire à engager des discussions en vue de la passation d'un marché négocié et à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.